

RAPPORT DE L'ATELIER D'ECHANGE ENTRE LE RAFM ET EARTHMIND



11-12 Juillet 2018

Sommaire

1. Contexte et justification.....	3
2. Objectif de l’atelier.....	3
3. Présentations	4
3.1 VCA et développement durable.....	4
3.1.1 Les différentes catégories des VCA	5
3.1.2. Qu’est-ce qui peut être enregistré comme VCA ?	6
3.1.3. Comment s’enregistrer comme une VCA ?	6
3.1.4 Existe-t-il un standard de lettre de soutien ?.....	6
3.1.5. Comment se maintenir dans les VCA	6
3.2. Les audits.....	6
3.3 Présentation du RAFM.....	7
4. Travaux en groupe	8
5. Conclusion et leçons apprises	9

Liste des abréviations

CAMAMF : Forêt Modèle Campo Ma’an

CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changement Climatiques

FM : Forêt Modèle

FOMOD : Forêt Modèle Dja Mpomo

RAFM : Réseau Africain de Forêts Modèles

RDC : République Démocratique du Congo

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PFNL : Produits Forestiers Non Ligneux

SRAFM : Secrétariat du Réseau Africain de Forêts Modèles

UFA : Unité Forestière d’Aménagement

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

UNCCD : *United Convention to Combat Desertification*

VCA : *Verified Conservation Areas* /Aire de Conservation Vérifiée

1. Contexte et justification

Partout, la vie sur Terre est menacée. Les scientifiques pensent que la perte continue de la biodiversité est aussi grave que le changement climatique. Les écosystèmes se dégradent, les habitats naturels disparaissent et de nombreuses espèces sauvages de la faune et de la flore sont de plus en plus menacées. La nature, cependant, peut être conservée. Les écosystèmes peuvent être restaurés, les habitats naturels entretenus, les espèces sauvages préservées et les ressources naturelles vivantes valorisées de manière durable. L'approche de conservation VCA paraît plus efficace pour la gestion responsable des ressources de notre planète. Une VCA est en fait une aire géographique bien délimitée de conservation, gérée par un propriétaire qui peut être une coopérative, un individu, une société... Toute personne morale ou physique, peut développer une VCA et la faire enregistrer comme telle. L'objectif de gestion d'une VCA est donc, la conservation durable par zone et, cela, de manière à améliorer l'état de la biodiversité ou, à tout le moins, à prévenir la perte de la biodiversité. Vu les similitudes entre l'approche de conservation VCA et celle des Forêts Modèles, les discussions entamées avec le RAFM ont abouti à l'idée d'implémenter l'approche VCA au sein des Forêts Modèles africaines. A cet effet, un échange d'idée a été initié par Arthur Eijs, du Ministère de l'Environnement des Pays Bas avec Chimère Diaw, Directeur du Réseau Africain de Forêts Modèles (RAFM), lors du forum « *African Landscape Dialogue* » tenu en mars 2017 à Addis Abeba. Ladite discussion a abouti à la tenue du 11 au 12 juillet 2018, d'un atelier régional dans les locaux du Secrétariat du Réseau Africain de Forêts Modèles (SRAFM) sis à Yaoundé-Cameroun. Cet atelier a connu la participation de Earthmind, du RAFM à travers son secrétariat (SRAFM), et des participants venus de la RDC, du Congo et des sites Forêts Modèles du Cameroun. Cette rencontre qui s'est déroulée en deux jours, avait pour objectif, de voir la possibilité d'inscription des FM au sein du réseau VCA. Pour un rendu plus précis du présent rapport, nous nous proposons comme méthodologie, de répreciser l'objectif de l'atelier, puis de présenter les articulations de cette rencontre en séquence journalière et de terminer par les résolutions prises.

2. Objectif de l'atelier

L'objectif de cet atelier était de présenter la valeur ajoutée de l'approche VCA aux FM afin de voir une possibilité d'inscription des FM africaines au sein du réseau VCA

Pour répondre à ces objectifs, plusieurs présentations et échanges ont orienté les discussions au cours de ces deux jours.

Première journée

Cette journée, consacrée à la présentation et à la discussion de l'approche VCA a débuté par une brève présentation des participants, suivi de chaleureux mots de bienvenue formulés par le Directeur du RAFM à l'endroit des participants venus de la RDC, du Congo et des FM Dja et Mpomo et Campo Ma'an au Cameroun. Un mot particulier a été adressé à

Dr Francis Vorhies, Directeur exécutif de Earthmind, une ONG Suisse responsable du programme VCA.

Les travaux ont débuté par la projection d'un vidéogramme d'Arthur Eijs, Coordonnateur des politiques de la gestion de l'eau des Pays-Bas, activiste, et par ailleurs représentant du Gouvernement Néerlandais au sein des VCA depuis 2009. Ce dernier a fait un rappel contextuel de ses expériences ayant abouties à la tenue de cet atelier toute en tenant à travers ce film, à s'excuser pour son absence à cette rencontre pour des raisons indépendantes de sa volonté. Il a tenu dans son message, à préciser l'importance de développer les approches des landscapes territoriales ainsi que, les moyens d'échange d'expérience des meilleures pratiques de conservation. Enfin, il a indiqué qu'il est impératif de s'appuyer sur le renforcement des capacités des uns et des autres dans l'espoir d'avoir un succès commun qui pourra se célébrer un jour autour de l'approche de conservation des VCA.



Photo 1 : Présentation de l'approche VCA par Francis Vorhies

A la suite de cela, ont suivi trois présentations de Francis Vorhies qui ont permis de passer en revue l'approche VCA. La première portait sur le système VCA ; la seconde sur la place de l'approche VCA dans le Développement Durable ; la troisième sur réponses aux questions concernant les conditions d'adhésion au VCA.

3. Présentations

3.1 VCA et développement durable

Les Aires de Conservation Vérifiée (VCA) sont des espaces où l'on peut mesurer la conservation et où les acteurs s'accordent volontairement sur ce qu'ils veulent conserver. Il s'agit donc d'un engagement volontaire de conservation où les acteurs sont reconnus,

encouragés dans leur zone de conservation dans laquelle ils vivent et travaillent particulièrement en dehors des aires protégées. La norme VCA est donc de prendre soin de notre planète, hectare par hectare. C'est dire que, la gestion durable fait partie intégrante de la conservation.

Selon l'IUCN, la conservation est la gestion durable de l'utilisation humaine de la biosphère afin qu'elle puisse produire le plus grand bénéfice durable pour les générations présentes tout en maintenant son potentiel pour répondre aux besoins et aux aspirations des générations futures.

Dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les VCA soutiennent directement les objectifs 14 et 15 sur la conservation des écosystèmes marins et terrestres.

Les objectifs de conservation de VCA s'alignent sur l'objectif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), sur les stratégies intégrées à long terme. Ils visent simultanément l'amélioration de la productivité des terres, la réhabilitation, la gestion durable des ressources en eau, conduisant ainsi à l'amélioration des conditions de vie des populations, en particulier au niveau communautaire et son engagement à la neutralité de la dégradation des terres.

En effet, l'objectif de conservation de VCA soutient celui de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère dans un délai suffisant afin de permettre aux écosystèmes de s'adapter naturellement aux aléas climatiques. Cet objectif vise à limiter les menaces de la production alimentaire et favorise à cet effet, un développement économique de manière durable.

3.1.1 Les différentes catégories des VCA

Il existe 04 catégories de VCA :

- Proposé
- Confirmé ;
- Audité ;
- Champion.

Il est important de signaler qu'on n'est pas obligé de débiter à la catégorie de VCA proposée afin d'atteindre celle confirmée. Il est donc possible de s'enregistrer directement comme VCA confirmée. Pour passer de la catégorie inférieure à la catégorie suivante, il est impératif de passer par les audits. Pour devenir une VCA champignon, l'aire de conservation vérifiée doit avoir passé 10 ans de fonctionnement après son enregistrement.

Plusieurs questions sont ressorties au cours des échanges et ont trouvé des réponses assez satisfaisantes.

3.1.2. Qu'est-ce qui peut être enregistré comme VCA ?

À cette question, n'importe quelle aire de conservation peut être enregistrée comme VCA. Elle pourrait être un champ, un pot de fleur, une forêt, une zone industrielle...

3.1.3. Comment s'enregistrer comme une VCA ?

Pour s'enregistrer comme une VCA il faut présenter une preuve de préservation de la nature. Il peut s'agir de son lieu d'habitation ou de son lieu de travail. A ce titre, une VCA peut être enregistrée par toute entité : communauté, entreprise, organisation, autorité gouvernementale ou individu capable de mettre en œuvre un plan de gestion de la conservation pour une zone géographique définie. Une VCA est ainsi ouverte à toute zone marine ou terrestre qui a un programme de conservation tel qu'établi par sa norme. Les questions suivantes sont généralement posées :

- avez-vous une zone que vous gérez ?
- menez-vous des activités de conservation dans cette zone ?

Si les réponses à ces différentes questions sont positives, alors, ils pourront s'inscrire dans VCA et ensuite, poursuivre les étapes suivantes pour en faire partie intégrante :

- Fournir une lettre de soutien. Cette dernière peut être obtenue d'une personnalité reconnue et crédible (Francis). Cette lettre devra être soutenue par un expert sur les questions de conservation (document VCA).
- Produire un plan de gestion de conservation (description de la zone, situation de conservation, gestion de la conservation).

3.1.4 Existe-t-il un standard de lettre de soutien ?

Il n'y a pas de modèle standard de lettre de soutien.

3.1.5. Comment se maintenir dans les VCA

Pour se maintenir comme VCA il faut produire des rapports annuels de performance de la conservation.

3.2. Les audits

L'objectif ici est de vérifier de manière indépendante que le plan de gestion de la conservation de la zone est conforme à la norme VCA. Les audits peuvent être de plusieurs

natures. Ils peuvent englober, le plan de conservation, les rapports annuels et les audits associés. Pour être enregistré en tant que VCA audité, un audit de plan de gestion indépendant doit être soumis. Le processus d'audit VCA est compatible avec les attentes selon lesquelles, des « normes crédibles mondialement, régionalement ou nationalement reconnues pour la gestion durable des ressources naturelles vivantes » sont adoptées et « prévoient une vérification ou une certification indépendante ». L'audit comprend un examen des documents clés, une visite dans la région, des entrevues avec le personnel clé et les intervenants.

L'auditeur doit être indépendant et autonome. Il peut être national ou international. Le rapport d'audit doit être préparé par un auditeur agréé par VCA et l'aire de conservation concernée (document VCA).

Deuxième journée

Quatre articulations ont meublé cette journée. Il s'agissait de la présentation du RAFM, de la discussion d'ensemble, des travaux en groupe et de la restitution desdits travaux.

3.3 Présentation du RAFM

Il était question ici de faire une brève présentation des Forêts Modèles et du modèle d'affaire du RAFM. Les discussions ont porté sur les rapports RAFM-VCA à partir des leçons et des orientations du RAFM, en commençant par les caractéristiques de la Forêt Modèle comme **endroit**, comme **partenariat** et comme **processus**.

- l'endroit étant un paysage ou un territoire de grande envergure, pouvant s'étendre à tout un écosystème ;
- le partenariat volontaire et inclusif, allant des décideurs politiques et compagnies privées aux universités et entreprises jusqu'aux paysans et communautés locales ; les peuples autochtones, les femmes et les jeunes ;
- le processus étant un parcours et une trajectoire de dialogue, d'expérimentation et d'innovation, structuré pour comprendre ce que signifie la durabilité sur le territoire et pour s'appuyer sur le partenariat afin de travailler à l'atteindre.

Les FM en Afrique ont donc deux principaux piliers que sont la Gouvernance et le Développement durable. Une des leçons majeure tirée par le RAFM de sa première phase de développement est que pour aller loin les FM doivent mettre l'économie au cœur de la gouvernance et propager le modèle sur cette base. Si les FM s'inscrivent au sein des VCA, Ce sera dans un programme cadre articulé par les différents acteurs et intégrant leurs dimensions de gouvernance et d'économie sociale.

Lors des discussions en plénière, il a été question de préciser ou de confirmer les FM désirant s'inscrire comme programme de conservation pilote au sein du RAFM. A ce sujet, tous les participants issus des FM présents ont sollicité leur adhésion. L'unanimité de la non concurrence entre l'approche VCA et les FM a été relevée. Les VCA ne remplacent pas les FM, c'est plutôt une approche de conservation que le RAFM adopte pour mettre en exergue les aspects de conservation au sein des FM. Le RAFM coordonne l'adhésion des FM à l'approche de conservation VCA.

Plusieurs cas de figures ont été évoqués et discutés :

- enregistrer la FM comme une VCA ;
- enregistrer la FM comme VCA, avec un programme cadre de création de plus petites VCA à partir des démembrements de la Forêt Modèle (aires protégées, UFA, forêts communautaires, écovillages, etc. ...);
- -une ou plusieurs parties d'une FM s'enregistrent comme VCA.

4. Travaux en groupe

A l'issue de cette phase d'échange, trois groupes de travail représentant les quatre FM se sont constitués afin de répondre à la question de savoir sous quelle forme, les FM vont-elles s'inscrire aux VCA ?



Photo 2 : *Discussion en plénière*

Les participants venus de la FOMOD, ont profité de l'occasion pour présenter les acquis qu'ils ont déjà eu à développer à travers plusieurs projets dans le domaine de

l'agroforesterie, de la production des stylos, de l'écotourisme, et de l'élevage non conventionnel. Ce qui rentre en droite ligne avec l'approche VCA. La FOMOD souhaite donc être un incubateur dans lequel, devra se développer les VCA en conformité avec l'axe de développement qui cadre avec les VCA.

Les participants venus de la CAMAMF aimeraient adhérer aux VCA sous forme d'un programme cadre, basé sur une plateforme et en s'appuyant sur le modèle d'affaire du RAFM avec des axes thématiques suivants :

- transformation et valorisation des PNFL ;
- agriculture pérenne ;
- pêche ;
- transformation du bois (rebus de bois...) ;
- développement des sites sacrés à travers la séquestration du carbone ;
- le tourisme.

Pour ce qui est de la RDC et du Congo, les VCA doivent se présenter sous forme de landscape à une échelle plus basse sous forme d'un programme inclus dans la FM. Il sera impératif de faire une première planification intégrant les activités de terrain avec les parties prenantes.

5. Conclusion et leçons apprises

Comme résolutions prises au cours de cette rencontre, il faut que :

- les documents d'adhésion des FM sont à préparer pour soumission au niveau du réseau VCA ;
- des descentes sur le terrain sont à organiser avec toutes les parties prenantes des Forêts Modèles afin d'assurer une meilleure appropriation de l'approche VCA, sa mise en œuvre, puis en mesurer ses impacts au niveau de la base ;
- la mise en place progressive au sein des Forêts Modèles d'une approche de conservation volontaire, selon les priorités de chaque FM et suivant son plan stratégique. Chaque FM viendra avec une composante stratégique bien développée et adaptée au modèle RAFM. Compte tenu de la spécificité rencontrée au sein de chaque FM, il ne sera pas question d'imposer un plan commun pour toutes les FM ;
- l'enregistrement de quatre Forêts Modèles (Dimonika au Congo, Mayombe en RDC, du Dja et Mpomo et Campo Ma'an au Cameroun) comme sites pilotes pour la mise en œuvre de l'approche CVA ;
- l'élargissement de l'approche à d'autres Forêts Modèles africaines ;

- le RAFM doit soutenir le processus d'homologation des FM au niveau des VCA et devra consolider les approches communes à toutes les FM ;
- la mise en place d'un système de suivi commun RAFM-VCA permettant d'évaluer périodiquement les progrès de l'approche et sa contribution aux objectifs des Forêts Modèles ;
- la mise en place de modalités pratiques d'appui technique et financier aux FM et de facilitation d'activités et de partenariats susceptibles de renforcer leur vision et leurs objectifs.

La leçon à tirer de l'atelier est que toutes les Forêts Modèles (FM), sont d'accord pour s'inscrire dans le processus VCA sous forme d'un programme inclus dans les FM.

L'atelier s'est achevé par des allocutions des représentants des différentes FM, ensuite par celle du SRAFM qui ont tous exprimé leur satisfaction pour la réussite de l'évènement et ont souhaité un excellent retour à **Francis Vorhies**.